

Lomme, le 7 mars 2022

Monsieur le président de la République,
Palais de l'Élysée,
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.

Objet : Hausse des carburants

Monsieur le Président de la République,

Alors que les prix des carburants se sont envolés depuis plusieurs mois, le contexte de guerre aux frontières de l'Europe impacte les prix à la pompe qui ont atteint de nouveaux records. Pour les infirmiers libéraux qui ne peuvent se passer de leur véhicule, cela représente des pertes considérables qui pourraient aggraver les difficultés croissantes d'accès aux soins des habitants des zones rurales à l'habitat dispersé.

Rappelons en premier lieu que la prise en charge par l'assurance maladie des indemnités kilométriques des infirmiers est la plus faibles (0.35€), comparées aux médecins (0.61€) et aux kinésithérapeutes (0.38€). En ville, l'écart ne cesse de se creuser entre l'indemnité forfaitaire de déplacement des médecins 10€ et celle des infirmiers bloquée à 2.50€.

La demande des syndicats représentatifs d'étendre aux infirmiers libéraux le dispositif de remboursement partiel de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dont bénéficient les transporteurs et les chauffeurs de taxis, est une attente bien illusoire. Bercy sait en effet pertinemment qu'étendre cette mesure aux infirmiers libéraux aurait inmanquablement pour conséquence d'entraîner la même demande de la part des autres professions de santé.

Le SAILL considère que la solution repose bien entre les mains des partenaires conventionnels (Assurance maladie et syndicats représentatifs) dont la responsabilité est de revaloriser enfin les frais de déplacement des infirmiers libéraux pour réduire les écarts avec les autres professions décrits plus haut. Faut-il encore qu'une ouverture de négociations soit programmée.

La hausse du prix des carburants s'installe de façon durable et vous l'avez affirmé solennellement dans votre allocution du 02 mars : « *Notre agriculture, notre industrie, nombre de secteurs économiques souffrent, et vont souffrir (...)* Face à ces conséquences économiques et sociales, **je n'aurai qu'une boussole : vous protéger** ».



Protéger les infirmiers libéraux, Monsieur le Président de la République, c'est avant tout protéger nos concitoyens les plus fragiles, les malades, les personnes âgées isolées, et plus encore ceux qui vivent dans les zones rurales frappées par le phénomène de désertification médicale.

Protéger les infirmiers libéraux et l'accès aux soins, c'est ordonner l'ouverture immédiate de négociations conventionnelles visant à revaloriser les frais de déplacement des infirmiers libéraux dans le cadre du « *plan de résilience économique et sociale* » que vous avez demandé d'élaborer dans les prochains jours à votre Premier ministre.

Protéger le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, c'est arrêter d'opposer systématiquement aux demandes de revalorisations des infirmiers libéraux le volume important de leur activité pour justifier leur enfermement dans un niveau de rémunération horaire de 15,90 euros auquel il faut soustraire un taux moyen de frais professionnels de 42%.

S'agissant de la prise en charge du grand âge et de la perte d'autonomie, un tel niveau de rémunération, corrélé à une hiérarchisation des indemnités forfaitaires de déplacement, relevant elle aussi d'un autre âge, aura inévitablement pour effet d'entraîner un désengagement des infirmiers libéraux se traduisant par des refus de prise en charge.

Par effet domino, ne pas intégrer à votre plan de résilience économique un soutien financier de l'activité de soins à domicile des infirmiers libéraux, c'est aussi prendre le risque d'aggraver les difficultés des établissements médico-sociaux avec lesquels ils collaborent. En effet, une étude publiée en 2021 par Opinionway et l'Una montre que les refus de prises en charge de leurs structures adhérentes se sont accrus pour la troisième année consécutive. Pour 49% des structures, la situation s'est encore plus fortement dégradée en 2020. Les Services de soins infirmiers à domicile (Ssiad) ont déclaré un refus plus important des demandes de prises en charge en raison d'un manque de personnel. En moyenne, 14% ont été refusées.

C'est dans ce contexte que le Syndicat Autonome des Infirmières et Infirmiers Libéraux sollicite votre soutien à l'offre de soins infirmiers conventionnés et vous prie instamment de bien vouloir agir en conséquence.

Veillez agréer, Monsieur le président de la République, l'assurance de mon plus profond respect.

Caroline Dewas

Présidente